

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	25.03.2014	11:03	14.123	DEAS	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Groupe socialiste

**Titre:** Pour une protection des salaires assurée

**Contenu:**

Le Grand Conseil neuchâtelois demande au Conseil d'État de défendre le maintien et le renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, dont notamment les dispositions contenues dans la loi sur les travailleurs détachés (LDét) et l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét), ainsi que le maintien et l'élargissement des compétences des commissions tripartites, auprès du Conseil fédéral et des parlementaires fédéraux.

**Développement (obligatoire pour les résolutions à l'adresse du Conseil fédéral ou des Chambres fédérales):**

L'acceptation de l'initiative "contre l'immigration massive" le 9 février dernier témoigne de l'inquiétude qui règne dans la population à propos de la protection des salaires. Celle-ci est au centre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Force est de constater que les accords portant sur la libre circulation des personnes sortent fragilisés de la votation du 9 février, comme en atteste la rupture du processus d'élargissement à la Croatie. Les négociations avec notre partenaire européen s'annoncent ardues et une suspension des accords laisse craindre que les mesures d'accompagnement subissent le même sort ou qu'elles soient renégociées à la baisse, en compensation de l'introduction de quotas.

Pourtant, ces mesures d'accompagnement ont prouvé leur intérêt, apportant des moyens pour lutter contre la sous-enchère salariale et permettant de prendre des sanctions à l'encontre d'employeurs peu scrupuleux. Ainsi, une liste d'employeurs interdits d'offrir des services sur notre territoire a pu être établie au fil des ans, améliorant la protection des salaires dans notre pays.

Or, l'introduction de quotas ne réglerait en rien la question de la protection des salaires et l'abandon des mesures d'accompagnement à la libre circulation aurait les mêmes effets funestes qu'aujourd'hui. C'est pourquoi il nous apparaît capital, pour un canton frontalier comme le nôtre, de tout mettre en œuvre pour que ces mesures soient préservées indépendamment du devenir des accords bilatéraux portant sur la libre circulation des personnes.

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Béguelin Matthieu	Bolay-Mercier Corinne
Autres signataires (nom, prénom)	
Docourt Ducommun Martine	
Locatelli Silvia	
Hunkeler Baptiste	
Duding Laurent	
Facchinetti Thomas	
Houlmann Alexandre	
Widmer Aurélie	
Lebel Calame Johanne	
Bertschi Christiane	
Flury Eric	
Gagnaux Françoise	
Clerc Annie	
Huguenin-Dumittan Daniel	
Fassbind Ducommun Sylvie	
Latrèche Souhaïl	
Giovannini Marina	
Matter Marie-France	
Bourquin Patrick	
Vaucher Laurence	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**